
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME XCVIII • 2020



VANNES ET SON PAYS L'ENSEIGNEMENT EN BRETAGNE

ACTES DU CONGRÈS DE VANNES 5-6-7 SEPTEMBRE 2019
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

L'enseignement en Bretagne à la fin du Moyen Âge (fin XIII^e-début XVI^e siècle). État de la recherche et nouvelles perspectives

La question de l'enseignement en Bretagne au Moyen Âge a déjà retenu l'attention des historiens, essentiellement sur les niveaux primaire et universitaire, dans le cadre de présentations générales pour l'ensemble de la période médiévale¹, de recueils ou d'articles spécialisés², dont les deux derniers constituent les meilleures mises au point

-
1. LA BORDERIE, Arthur de [continuée par POCQUET, Barthélemy], *Histoire de Bretagne*, 6 vol., Rennes-Paris, J. Plihon et L. Hommay / A., Picard, 1898-1914, réimp. Mayenne, J. Floch, 1972, t. III, p. 217-219 et t. IV, p. 615 ; DUPUY, Antoine, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, 2 vol., Paris, Hachette, 1880, t. I, p. 377-381 (références souvent fautives) ; CHÉDEVILLE, André, TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1987, p. 133 ; LEGUAY, Jean-Pierre, MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1997 (1^{re} édition, 1982), p. 377-379.
 2. Plusieurs titres, bien qu'anciens, recèlent plusieurs indications, MAÎTRE, Léon, *L'instruction publique dans les villes et les campagnes du comté nantais avant 1789*, Nantes, Impr. de Vve C. Mellinet, 1882, p. 36, 44, 46, 56-57, 61-64, 82-83, 95 pour notre période (sources parfois omises) ; FAVÉ, Antoine, « Les petites écoles dans le Finistère avant 1789 », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, vol. XIV, 1895, p. 208-209 ; SEVAILLE, Thomas, « Le collège de Vitré avant la Révolution », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XIV, 1895, p. 6-8 ; ANNE-DUPORTAL, Alphonse, « Les écoles à Hédé avant la Révolution », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XL, 1910-1911, p. 237-266 ; OGÈS, Louis, « L'instruction sous l'Ancien Régime dans les limites du Finistère actuel », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXIII, 1936, p. 67-135 ; LEGUAY, Jean-Pierre, *Vivre dans les villes bretonnes au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 377-387 ; ce livre aborde l'université de Nantes. Sur ce sujet, voir aussi TEULÉ, Paulin, « L'ancienne université nantaise », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXI, 1867, p. 337-350 ; SARRAZIN, Jean-Luc, « L'université ducale (1460-1490) » et pour le tout début du XVI^e siècle, NASSIET, Michel, « L'université de Nantes et ses facultés (1492-1735) », dans Gérard EMPTOZ, (dir.), *Histoire de l'université de Nantes, 1460-1993*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 20-31, 32-36. Quelques textes spécialisés sur d'autres sujets abordent également l'école, tels LUÇO, Jean-François, *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes*, Vannes, impr. de Galles, 1884, *passim* ; GUILLLOTIN de CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes / Paris, Fougeray / René Haton, t. III, 1882, p. 414, 433, 434, 454, 457 ; TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. 372-373 ; PLANIOL, Marcel, *Histoire des institutions de la Bretagne*, nouv. éd., Mayenne, Association

sur le sujet³. Dans la plupart des cas, il en ressort que la Bretagne médiévale serait un désert scolaire⁴.

Les récentes recherches entreprises pour ma thèse de doctorat sur *Les gens de savoir en Bretagne à la fin du Moyen Âge (fin XIII^e-XV^e siècle)* m'ont permis d'affiner le sujet. Le dépouillement systématique des sources conservées pour la période 1250-1520 (Archives départementales, municipales, nationales ; Bibliothèques municipales et nationale de France) a abouti au relevé de dizaines de petites écoles pour enfants, de centres d'enseignement supérieurs, en droit et théologie, à l'attention des ecclésiastiques et des juristes (et ce, avant la fondation de l'université de Nantes)⁵. Les sources mises à contribution sont extrêmement diverses et variées, publiées comme inédites : testaments, prêts d'ouvrages, témoignages (lors d'enquêtes de canonisation⁶ d'enquêtes judiciaires⁷), enquêtes de réformations⁸, actes ducaux⁹, épiscopaux (notamment des statuts synodaux)¹⁰

pour la publication du manuscrit de M. Planiol, 1981, t. III p. 393-405 ; NASSIET, Michel, *La reproduction d'une catégorie sociale : la petite noblesse de Haute-Bretagne, XV^e-XVIII^e siècles*, dactyl., thèse pour le doctorat, Université Paris IV, 1989, t. I, p. 78-79, 105. Les monographies, enfin, comprennent quelques mentions, ROPARTZ, Simon, *Guingamp. Études pour servir à l'histoire du tiers-état en Bretagne*, Paris, A. Durand, 1859, p. 144-145 ; GOUDÉ, Charles, avec la collaboration de l'abbé GUILLLOTIN DE CORSON, *Histoire de Châteaubriant, baronnie, ville et paroisse*, Rennes, Impr. Oberthur et fils, 1870, p. 425-426 ; LE BOUTELLER, Christian-Marie-Joseph, *Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères*, Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1913, t. III, p. 226 ; LE GALLO Yves (dir.), *Le Finistère de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Bordessoules, 1991, p. 157.

3. JONES, Michael, « Education in Brittany during the Later Middle Ages : A Survey », *Nottingham Medieval Studies*, t. XXII, 1978, p. 58-77 et « L'enseignement en Bretagne à la fin du Moyen Âge : quelques terrains de recherches », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIII, 1976, p. 33-49.
4. Seuls Michael Jones (*ibid.*) et Jean-Luc Sarrazin (« L'université ducale... », art. cité), se sont montrés plus mesurés.
5. Les dépouillements ont porté sur 5 238 cartons et registres, dans dix-sept centres d'archives différents.
6. DEUFFIC, Jean-Luc, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves, Pécia*, t. I, Turnhout, Brepols, coll. « Sources manuscrites d'histoire médiévale », 2003.
7. Arch. dép. Morbihan, 58 G 1, fol. 73-85v° ; MAULDE DE LA CLAVIÈRE, René de, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, Paris, Impr. nationale, 1885, p. 401 ; LAURENT, Jeanne, *Un monde rural en Bretagne au XV^e siècle : la quévaise*, SEVPEN, Paris, 1972, p. 82, 274-275.
8. TORCHET, Hervé, *Réformation des fougues de 1426. Diocèse ou évêché de Léon*, Paris, Éditions de la Pérenne, 2009, p. 67 et avec TORCHET, Yann, *Réformation des fougues de 1426. Diocèse ou évêché de Cornouaille*, Paris, Éditions de la Pérenne, 2001, p. 86.
9. BERTHEMET, Claire, *Transcription et étude du registre B 4 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1466*, dactyl., mémoire de maîtrise, université de Bretagne occidentale, 1994, n° 457, 891.
10. MARTÈNE, Edmond, *Thesaurus novus anecdotorum. Complectens Regum ac Principum, aliorumque virorum illustrium epistolas et diplomata, monumenta prosa de Schismate Pontificum avenionensicene, chronica varia, monumenta historica, varia concilia, statuta Synodalia, et opuscula varia SS. Patrum, aliorumque auctorum Ecclesiasticorum : omnia nunc primum edita, studio et opera Domni Edmundi Martene et Domni Ursini Durand, monachorum Benedictinorum*, F. Delaulne, t. III, H. Foucault, M. Clouzier, J.-G. Nyon, S. Ganeau, N. Gosselin, 1717 ; MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires*

et pontificaux¹¹, comptes urbains¹² ou recueil de modèles de lettres¹³... Autant de canaux par lesquels transparaissent les multiples structures enseignantes accessibles aux jeunes et aux moins jeunes Bretons, au XIII^e-XV^e siècle.

L'ensemble du corpus aboutit à la constitution d'une carte scolaire relativement étoffée, compte tenu de sources souvent lacunaires, et à la mise en évidence d'un enseignement supérieur assez actif en Bretagne, avant la création de l'université de Nantes (1460)¹⁴, laquelle paraît d'ailleurs d'ampleur réduite, au vu de l'analyse des données réunies.

Un réseau scolaire avéré et varié

Parmi les structures existantes à partir du milieu du XIII^e siècle figure d'abord l'héritage des siècles passés : écoles cathédrales, psallettes et monastères. Les premières sont neuf, soit une par chef-lieu de diocèse. Entretienues par le chapitre cathédral, elles se développent durant les XII^e et XIII^e siècles¹⁵ et sont placées sous la responsabilité directe du chanoine écolâtre, ou scolastique. Les psallettes cathédrales, également neuf, auxquelles s'ajoutent les psallettes collégiales, au fur et à mesure des fondations, offrent une formation spécifique en chant, à l'attention d'un nombre restreint d'enfants de chœur (entre quatre et six). Dévolues à leur formation, elles sont sous la responsabilité du chantre et d'un ou deux maîtres de psalette, nommé(s) par l'évêque ou le chapitre. Les monastères, en revanche, n'instruisent plus guère d'enfants. À partir des XII^e-XIII^e siècles, ceux qui sont pris en charge sont des novices entrés à l'adolescence, qui se destinent ou sont destinés à suivre une voie religieuse. Ils ont donc en principe déjà bénéficié de premiers apprentissages scolaires, qu'un approfondissement au couvent vient consolider, à des degrés divers¹⁶.

Ces écoles cathédrales et psallettes touchent un public réduit, dans les seules neuf cités diocésaines, et sélectionné, pour les psallettes, dont les enfants sont admis en fonction

pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne, Paris, C. Osmont, 1742-1746, réimp. Paris, Éd. du Palais-Royal, 1974, t. II et III, *passim*.

11. Base en ligne *Ut per litteras apostolicas*.

12. Surtout ceux de Nantes et Rennes, Arch. mun., série CC.

13. PRIGENT, René, « Le formulaire de Tréguier », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 4, 2^e partie, 1923, p. 275-413.

14. Celui-ci coexiste avec les formations universitaires accessibles par ailleurs, voir *infra*.

15. D'autant que le concile de Latran III (1179) impose à tous les chapitres cathédraux de prévoir un maître d'école et l'écolâtre est supposé accorder gratuitement licence d'enseigner à tout candidat compétent et honorable, FOREVILLE, Raymonde, *Histoire des conciles œcuméniques*, t. 6, *Latran I, II, III et Latran IV*, Paris, Éd. de l'Orante, 1965, p. 219.

16. Pour une synthèse, LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir en Bretagne à la fin du Moyen Âge (fin XIII^e-XV^e siècle)*, dactyl., thèse de doctorat d'histoire médiévale, université Paris-Est Créteil, 2018, vol. I, p. 39-45, 310-312.

de leurs qualités vocales. Aussi nombre de jeunes Bretons se rendent-ils surtout aux petites écoles. Elles sont les plus fréquentes et leur nombre croît durant les ^{xiv}^e, ^{xv}^e et début du ^{xvi}^e siècle. De fait, onze sont attestées aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles et cinquante-huit au ^{xv}^e siècle et au début du ^{xvi}^e siècle, sachant que ces chiffres demeurent inférieurs à la réalité, puisque ne sont prises en compte que les traces visibles dans les sources. Ces structures sont visiblement de toute taille et en tout milieu : villes (Rennes, vers 1345-1350 ; Tréguier, au ^{xv}^e siècle), paroisses rurales (Muzillac, vers 1366 ; Guipavas, en 1426 ; Garlan, vers 1452), simples hameaux, comme celui du Chardonnaye (vers 1445)¹⁷, proches du littoral (Argol, Camaret ou Pont-Croix, en 1498) comme dans les monts d'Arrée (Pleyben, en 1498). Les éventuels obstacles géographiques ne sont pas rédhibitoires. En outre, la carte scolaire peut s'avérer relativement dense. Plusieurs structures coexistent parfois dans un même secteur et pas seulement dans les cités les plus importantes : quatre petites écoles sont attestées au Rheu et dans ses environs, dans la première moitié du ^{xv}^e siècle¹⁸. La meilleure preuve reste néanmoins la liste des paroisses cornouaillaises s'étant acquittées du droit de scel pour l'enregistrement des nominations de maîtres (1498). Trente-deux noms sont consignés et cette liste n'est pas exhaustive¹⁹. Elle pourrait s'allonger avec d'autres lieux connus par d'autres canaux, comme Plonéour-Lanvern ou Pouldreuzic (1426)²⁰.

La majorité d'entre elles est sous le patronage du chapitre cathédral diocésain dont elles dépendent. Les maîtres en sont désignés par l'écolâtre, dont la tâche consiste à les encadrer, les visiter, vérifier leurs qualités et les ouvrages utilisés en classe et prélever les taxes dues²¹.

17. Lieu-dit dépendant de la commune du Rheu. La Bretagne est ici similaire à d'autres régions du royaume de France. En 1470, les échevins de Douai indiquent qu'il existe des écoles « en plusieurs villages et lieux champêtres », DELMAIRE, Bernard, « Notes sur les petites écoles de Douai et La Bassée au ^{xv}^e siècle », *Mélanges offerts à M. René Robinet*, t. I, Lille, 1982, p. 109-113. Au même siècle, la Champagne compte, en moyenne, de quatre à six écoles par doyenné, GUILBERT, Sylvette, « Les écoles rurales en Champagne au ^{xv}^e siècle. Enseignement et promotion sociale », *Les entrées dans la vie. Initiations et apprentissages. Actes du Congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Nancy 1981, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1982, p. 130.

18. FRESLON, Paul de, *Généalogie de la maison de Freslon*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes / Maisons, Prud'homme et Guyon réunies, 1929, p. 39, 44 ; les renseignements donnés par Amédée Guillotin de Corson sont à aborder avec circonspection, car souvent fautifs, *Pouillé...*, *op. cit.*, t. III, p. 455.

19. Elle dépend de l'itinéraire suivi par le receveur, qui note : Argol, Bannalec, Brasparts, Camaret, Carhaix, Cléden-Cap-Sizun, Coray, Corlay, Crozon, Goulien, Hanvec, Landeleau, Landerneau, Langonnet, Lannédern, Le Faouët, Leuhan, Pleyben, Plobannalec, Pouldergat, Ploemeur, Ploëven, Plomodiern, Plougastel-Daoulas, Plusquellec, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Primelin, Poullan, Rosnoën, Rostrenen. Cette liste a été publiée par Antoine Favé et compte bien trente-deux paroisses et non trente-trois, comme l'a indiqué par erreur l'auteur, « Les petites écoles... », art. cité, p. 208-209 ; informations résumées et cartographiées par LEGUAY, Jean-Pierre et MARTIN, Hervé, *Fastes...*, *op. cit.*, p. 377-378.

20. OGÈS, Louis, « L'instruction... », art. cité, p. 76 ; TORCHET, Hervé, TORCHET, Yann, *Réformation des foyages...*, *op. cit.*, p. 86.

21. Pour la nomination des maîtres, par exemple, OGÈS, Louis, « L'instruction... », art. cité, p. 78-79.

Un total de 145 lieux d'enseignement a finalement été recensé pour la Bretagne, au début du XVI^e siècle²². 99 ont une activité scolaire attestée dans les sources²³ et il pèse de fortes présomptions sur les 46 autres, tous des monastères²⁴. 76 de ces lieux d'enseignement dépendent directement des communautés religieuses, régulières ou séculières (9 écoles cathédrales, 9 psallettes et 58 écoles monastiques, dont 12 avérées et 46 présumées). 69 sont des petites écoles dispersées par tout le duché, pour lesquelles il est impossible de préciser la proportion de classes éventuellement tenues par des laïcs, car les sources sont trop ténues. On peut constater la surreprésentation d'une partie de l'ancien diocèse de Cornouaille (actuel département du Finistère), liée à la connaissance que nous avons de la liste des trente-deux lieux ci-énumérés. Le centre de la Bretagne est en revanche assez vide, là encore faute de sources, car Pontivy ou Loudéac comptaient vraisemblablement des écoles (carte 1) et la relative densité valable pour la Cornouaille devait l'être pour d'autres secteurs du duché.

L'offre existe. Qui en profite ?

Les élèves...

« Il reste que seuls quelques enfants par paroisse ou quelques dizaines par ville, accédaient aux premiers niveaux de l'instruction²⁵ ». Ce sévère constat est à nuancer, même si tous les enfants du duché de Bretagne n'ont pas été scolarisés. Pour nombre de parents, ce n'est pas une priorité. Ceux-ci, en particulier à la campagne, ont besoin de la force de travail, même réduite, que représente leur progéniture. Cela étant, la proportion d'enfants scolarisés ne semble pas négligeable. Psallettes mises à part, la reconstitution d'effectifs aboutit à des classes d'une vingtaine à une quarantaine d'élèves²⁶ (variables, suivant l'ampleur de la paroisse concernée et l'étendue du recrutement scolaire). En 1517, Jean de Gennes affirme que Vitré compte 300 élèves²⁷, ce qui n'est pas improbable. La ville comprend en effet sans doute 4 000 à 5 000 habitants²⁸.

22. Les attestations multiples d'un même lieu ont été comptées une fois.

23. 69 petites écoles, 9 écoles cathédrales, 9 psallettes et 12 écoles monastiques.

24. 58 communautés sont en fait présentes dans le duché ; 12 d'entre elles ont une activité enseignante avérée.

25. LEGUAY, Jean-Pierre, MARTIN, Hervé, *Fastes...*, *op. cit.*, p. 378.

26. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. I, p. 302.

27. CLOUARD, Émile, « Deux bourgeois de Vitré. Journal inédit (1490-1583) », *Revue de Bretagne*, 1914, p. 197-198 ; SEVILLE, Thomas, « Le collège... », art. cité, p. 7. L'importance du nombre est sans doute à relativiser, car ces enfants sont réunis pour l'entrée d'Anne de Montmorency, épouse de Guy XVI de Laval, le 18 juin 1517, à Vitré. La municipalité a dû veiller à en faire venir le plus possible pour l'occasion, mais peut-être ne sont-ils pas tous scolarisés ou que Jean de Gennes a surévalué un groupe scolaire qui, toutefois, doit être important, car il n'est pas surpris d'en voir autant.

28. LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Maloine, 1981, p. 259.

Sachant que les enfants représentent entre un cinquième et un quart d'une population donnée, 300 enfants signifieraient qu'environ un tiers d'une génération est scolarisée²⁹.

Ces élèves sont en majorité de jeunes garçons, mais on ignore dans quelle proportion³⁰. Il est aussi impossible de spécifier combien existaient d'écoles de filles. Une seule est à ce jour avérée pour tout le duché : à Fougères, sous la houlette d'une maîtresse (1475-1484)³¹.

Les élèves sont essentiellement de jeunes enfants, âgés de 7 à 14 ans et dont la scolarité dure d'un à sept ans. Le nombre d'années est fonction de l'approfondissement : certains partent vite, une fois appris le minimum vital (un peu de lecture, d'écriture, de calcul) ; d'autres y passent plus de temps, surtout si un cursus universitaire est prévu³².

Ils vont soit dans leur école paroissiale, soit dans une plus lointaine : le jeune Daniel Guillaume vient de Locminé pour sa scolarité à Vannes, où il loge chez son oncle, Alain Folvas, vicaire de Saint-Patern (v. 1350)³³. Cumuler plusieurs écoles durant un même cursus est possible³⁴. Le plus souvent, ces déplacements sont motivés par la progression de l'élève, pour lequel sa famille souhaite un meilleur établissement, au fur et à mesure de son avancée : c'est pour se perfectionner que Daniel Guillaume a été envoyé à Vannes, sept ou huit ans durant³⁵.

Ils sont, par ailleurs, de profils divers, surtout visibles au xv^e siècle : les petites écoles bretonnes accueillent aussi bien Jamet Beart, futur sergent de la cour de Rennes (v. 1425), que François de Saux, futur auditeur des comptes (v. 1446-1447), ou le petit noble Olivier Polart (av. 1506)³⁶.

29. Cela recoupe les évaluations effectuées pour d'autres secteurs du royaume de France, à la fin du xv^e siècle : à Valenciennes, la moitié des enfants est probablement scolarisée, SERVANT, Hélène, *Artistes et gens de lettres à Valenciennes à la fin du Moyen Âge : vers 1440-1507*, Paris, C. Klincksieck, 1998, p. 204.

30. Par comparaison : à Valenciennes, les trois quarts des garçons et un quart des filles (fourchette haute) sont peut-être scolarisés, à la fin du xv^e siècle, EAD., *ibid.*, p. 204.

31. Son rôle pédagogue est cité incidemment, car elle figure dans les comptes pour avoir « habillé les chasubles [du prêtre de Saint-Sulpice] », LE BOUTEILLER, Christian-Marie-Joseph, *Notes...*, *op. cit.*, t. III, p. 226, 240. La Bretagne est ici semblable à ce qui a pu être observé par ailleurs en France, avec parfois quelques décalages chronologiques (écoles de filles attestées à Reims ou à Paris dès le xiv^e siècle), LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. I, p. 47, n. 1, p. 302, n. 2-5.

32. EAD., *ibid.*, vol. I, p. 49-56, 302-303.

33. Arch. dép. Morbihan, 58 G 1, fol. 70, 73-85 v^o.

34. Trois Vannetais, Daniel Guillaume, Guillaume Monier et Jean Dréan ont été aux écoles de Landaul, puis de Vannes, *ibid.*, 58 G 1, fol. 70, 73. À la fin du xv^e siècle, François de Saux a d'abord été à Vannes, puis à Saint-Pol-de-Léon, MAULDE de LA CLAVIERE, René de, *Procédures...*, *op. cit.*, p. 409.

35. Arch. dép. Morbihan, 58 G 1, fol. 70 ; JONES, Michael, « Education... », art. cité, p. 60, n. 15.

36. FRESLON, Paul de, *Généalogie...*, *op. cit.*, t. I, p. 39 ; MAULDE de LA CLAVIERE, René de, *Procédures...*, *op. cit.*, p. 401, 409 ; OGÈS, Louis, « L'instruction... », art. cité, p. 80.

Et leurs maîtres

Pour la Bretagne, trente-six maîtres de petites écoles ont été nommément identifiés entre 1263 et 1524, avec une nette croissance de gens connus à partir du xv^e siècle (tableau 1). Quatorze (38,9 %) sont prêtres ou à tout le moins des clercs avérés, ce qui ne préjuge en rien de l'éventuel état laïc des autres, faute de sources.

Ils sont nommés par le collateur de leur place : l'écolâtre diocésain, le plus souvent, ou tout autre ecclésiastique ou laïc dont dépend la fonction³⁷. Les conditions dans lesquelles ils sont connus ou se font connaître restent floues. Il est probable que maître Guillaume Marquier doit son accession au poste de Clisson à son parent Amaury Marquier, maréchal de salle du duc (1466)³⁸. À Guingamp, la municipalité fait chercher les enseignants nécessaires dans des paroisses voisines (1516 et 1519)³⁹. Dans les faits, la plupart des maîtres de petites écoles sont avant tout les recteurs et chapelains du lieu ou d'une paroisse voisine, tels le prêtre Raoul, à Moussé (1263), ou Jean Denise, chapelain à Saint-Léonard de Fougères (1473)⁴⁰. Sans oublier le préceptorat, davantage prouvé pour la noblesse, mais dont bénéficient vraisemblablement aussi les enfants de la haute bourgeoisie⁴¹.

Quel qu'il soit, le collateur est censé vérifier les aptitudes de la recrue⁴². Les exigences sont parfois idylliques : un modèle de lettre fait au nom du chanoine vannetais Yves du Quirissec (1487-1524) stipule que N., clerc du diocèse, est choisi comme maître au vu « de la science littéraire, de l'honnêteté de la vie et des mœurs, de la probité et des louables vertus d'honnête homme » dont il fait montre⁴³. De fait, les enseignants sont censés être idoines et modèles⁴⁴, des idéaux pas toujours

37. Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes (1466), puis son fils François II (1458-1488), duc de Bretagne, ont autorité sur la nomination des maîtres de l'école de Clisson, BERTHEMET, Claire, *Transcription...*, *op. cit.*, n° 457, 891.

38. *EAD.*, *ibid.*, n° 255, 457.

39. ROPARTZ, Simon, *Guingamp...*, *op. cit.*, p. 145.

40. BLANCHARD, René, *Cartulaire des sires de Rais*, Poitiers, coll. « Archives historiques du Poitou », t. xxx, 1899, n° xlv ; QUÉRO, Dominique, *Transcription et étude du registre des lettres scellées par la chancellerie bretonne en 1473*, dactyl., mémoire de maîtrise, Brest, 1988, n° 731. Il est possible que certains aient cumulé l'enseignement avec un autre métier, mais il n'en reste nulle trace en Bretagne, contrairement à la Champagne, où Sylvette Guibert a identifié un maître vendeur de vin, « Les écoles... », art. cité, p. 138.

41. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. i, p. 48-49, 306-308.

42. Suivant les préconisations des conciles oecuméniques de Latran III et IV (1179 et 1215), qui enjoignait l'entretien d'un maître pour chaque église cathédrale, FOREVILLE, Raymonde, *Latran I...*, *op. cit.*, p. 219, 352-353.

43. La date de l'acte est perdue, LE MÉNÉ, Joseph-Marie, « Recueil des formules du xvi^e siècle », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. xxxii, 1893, p. 47-48.

44. En les préservant des mauvaises fréquentations, par exemple, PRIGENT, René, « Le Formulaire... », art. cité, n° 113-114 ; un souci qui se retrouve par ailleurs en France, LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. i, p. 305, n. 3.

respectés. En 1459, l'évêque de Tréguier Jean de Coëtquis (1454-1464) regrette la vente de la licence d'enseigner, qui ne peut être en principe octroyée qu'à des gens lettrés et dignes⁴⁵.

Aucun diplôme n'est requis des enseignants. Certains excipent néanmoins d'un grade universitaire. Quel que soit le siècle, la moitié d'entre eux porte le titre de maître ; deux sont « gradués » et un dernier, « *jurisperitus* » (expert en droit). Toutefois, le potentiel niveau des non-gradués ne peut être estimé inférieur. Les recteurs, qui assument souvent l'enseignement dans leur propre paroisse, sont au moins censés savoir lire⁴⁶. Quelques cas témoignent même d'une bonne formation, comme le montre un des modèles de lettre du *Formulaire de Tréguier*, rédigé au nom du maître de l'école paroissiale de Prat, qui demande à un ami, étudiant à Orléans, de lui acheter un *Doctrinal* (ou *Doctrinale puerorum*) d'Alexandre de Villedieu (v. 1170-v. 1250), et toutes les autorités grammaticales nécessaires à sa science⁴⁷.

Une fois en place, le maître exerce généralement seul, mais enseigner à plusieurs est possible : Raoul Martin et Martin Guyot sont deux à le faire à Rennes (1512)⁴⁸. C'est parfois indispensable : au début du XIV^e siècle, le *Formulaire de Tréguier* donne l'exemple d'un maître à la classe surchargée et qui sollicite le concours d'un étudiant bachelier, auquel il propose la moitié de ses émoluments ; ce que celui-ci accepte⁴⁹.

Le maître doit non seulement enseigner mais aussi défendre sa place contre rivalités et contestations. Maître Jean Denise se voit ainsi dénier par le seigneur de la Claretière « la possession de la regence des escolles de Foulgeres et de la chappellenie de la frayerie du sacrement, fondée en l'église de Saint Leonart de Foulgeres » (1473)⁵⁰. À Vannes, l'écolâtre défend « à qui que ce soit, de quelque état, grade ou condition qu'il soit, sous peine de soixante livres d'amende à employer en œuvres pies, de s'ingérer ou de s'immiscer, en dehors de lui, de quelque manière que ce soit, dans l'exercice de cette fonction à l'avenir, ou d'empêcher le dit N., par un moyen quelconque, de gouverner et de diriger lesdites écoles⁵¹ ». À Tréguier, l'évêque interdit toute molestation et exaction contre ceux qu'il a nommés pour régenter les écoles (1459)⁵².

Enseigner est-il rémunérateur ? Les maîtres des écoles cathédrales et monastiques sont en principe entretenus par leur clergé respectif ; et la connaissance, rappelle

45. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires...*, op. cit., t. II, col. 1532-1533.

46. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, op. cit., vol. I, p. 47.

47. PRIGENT, René, « Le Formulaire... », art. cité, n° 115. Le *Doctrinale puerorum* est un recueil de grammaire en 2 645 hexamètres dactyliques.

48. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 140.

49. PRIGENT, René, « Le Formulaire... », art. cité, n° 123-124.

50. QUÉRO, Dominique, *Transcription...*, op. cit., n° 731.

51. LE MÉNÉ, Joseph-Marie, « Recueil... », art. cité, p. 48.

52. MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires...*, op. cit., t. II, col. 1532-1533.

le concile de Latran III, est à donner gracieusement⁵³. Concernant les autres, les renseignements sont très maigres. Une seule donnée chiffrée ressort des sources consultées : il en coûte 53 livres tournois par an à Jean de Gennes, pour les cours et la pension de son neveu et homonyme chez maître Nicolas Bodart, à Vitré (1523)⁵⁴. Certes, tous les enseignants n'accueillent pas leurs élèves à domicile, mais ils sont rétribués par les familles, pour des montants probablement peu exceptionnels, d'autant que les enfants considérés comme pauvres sont souvent exemptés⁵⁵. Il arrive aussi que les maîtres ne soient pas payés ou pas dans les temps⁵⁶, pour une activité par ailleurs sans grandes facilités fiscales⁵⁷.

Le quotidien scolaire

Toutes ces écoles dispensent les mêmes fondamentaux⁵⁸ : lecture (basé sur la méthode syllabique, généralement pratiquée à partir des psautiers), écriture, grammaire, calcul, avec éventuellement quelques notions de musique et de chant (obligatoires dans les psallettes). Certaines structures vont plus loin et proposent un premier enseignement des arts libéraux⁵⁹. Les parents d'élèves sont parfois les premiers à indiquer aux maîtres les matières qu'ils souhaitent voir apprises et les capacités à développer. Prenons deux exemples du *Formulaire de Tréguier* : une demande à un maître de grammaire d'enseigner aux enfants *trivium* et *quadrivium* ; et une missive d'écuyer soucieux que son fils sache correctement s'exprimer et assurant au passage que celui-ci a la capacité d'apprendre⁶⁰. Le recteur en charge des grandes écoles de Rennes enseigne notamment la rhétorique⁶¹. À Vitré, le « mestre d'ecole » fait

53. Encore qu'un dédommagement pour la prise en charge des enfants est recommandé, LE MÉNÉ, Joseph-Marie, « Recueil... », art. cité, p. 48.

54. CLOUARD, Émile, « Deux bourgeois... », art. cité, p. 233-234.

55. Les sommes exigées dans d'autres provinces sont modiques : 1 florin pour trois trimestres et 4 gros et 1 demi-florin pour un an à Carpentras, CHABAUT, Hyacinthe, « Un document sur les écoles de grammaire de Carpentras au XIV^e siècle », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, t. 10, 1924, p. 7 ; 10 sous par an et par élève à Valenciennes, sachant qu'un cinquième de cette somme est reversé à l'écolâtre, SERVANT, Hélène, *Artistes...*, *op. cit.*, p. 206.

56. Le *Formulaire de Tréguier* envisage le cas d'un maître menaçant ses élèves en cas de non-paiement du salaire convenable (« *salario competentis* »), PRIGENT, René, « Le Formulaire... », art. cité, n° 116.

57. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. I, p. 306.

58. Déterminer dans quelle langue reste délicat : on ignore quelle part respective le vernaculaire et le latin occupent, suivant les structures et les périodes.

59. Soit le *trivium* (grammaire, dialectique et rhétorique) et le *quadrivium* (mathématiques, géométrie, musique et astronomie). Pour le détail des cours et méthodes (similaires à celles attestées à la même période et par ailleurs en France), LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. I, p. 49-54.

60. PRIGENT, René, « Le formulaire... », art. cité, n° 112, 121.

61. GUILLOTIN de CORSON, Amédée, *Pouillé...*, *op. cit.*, t. III, p. 435.

pratiquer « l'exercice de la grammaire » (1512)⁶². Ces études un peu approfondies sont néanmoins plutôt suivies par ceux qui envisagent (ou pour lesquels la famille envisage) soit d'entrer dans l'Église, soit d'entreprendre des études supérieures.

Des rudiments de sciences naturelles et de physique complètent parfois l'ensemble, mais cela reste rare. Autres matières moins fréquemment abordées : l'histoire ou les langues vivantes, plutôt réservées à des profils d'élèves particuliers. La première est avant tout enseignée par les précepteurs aux enfants de la noblesse⁶³ ; les secondes sont prévues pour les fils de marchands, appelés à en user dans leur profession future⁶⁴. Les maîtres ont en outre à veiller à l'instruction morale de leurs élèves, tels Mathurin Macé, à qui la jeune Françoise Boterel est confiée expressément « pour apprendre ses heures » (1510)⁶⁵.

Les cours ont lieu tous les jours, dimanche et jours de célébrations exceptés. L'année scolaire ne semble pas inclure de vacances⁶⁶, même si une baisse de la fréquentation enfantine paraît évidente en période estivale, quand les récoltes exigent le plus de bras possible. On ignore si le duché breton connaît la division trimestrielle⁶⁷. La journée est en tout cas divisée en plusieurs séances, avec pauses entre les différentes heures⁶⁸.

Où ont-elles lieu ? Essentiellement dans les églises des paroisses où existent ces structures scolaires (et à domicile pour les élèves d'un précepteur) ; dans le chœur, pour les édifices plus vastes (cathédrales, dont celle de Vannes où est attesté « le pelpitre, la ou l'on list les leçons dedans le cueur », en 1483-1484)⁶⁹ ; dans des maisons louées, en ville (Rennes). À Dol, le chapitre cathédral a une pièce entière vouée à l'enseignement⁷⁰. Mais la construction ou l'aménagement de lieux spécifiquement dédié à l'enseignement prend son essor surtout dans la seconde moitié du xv^e siècle (psallettes, écoles municipales)⁷¹.

62. SEVAILLE, Thomas, « Le collège... », art. cité, p. 8.

63. Sur l'étude de l'histoire et des auteurs (antiques, en particulier), FOURCADE, Sara, « *Clerc ne suis, (...) livre ne ay point* » : la noblesse française à la conquête du livre (vers 1300-vers 1530), thèse de doctorat, dactyl., université de Paris-Sorbonne, 2008, vol. 1, p. 239-256 et *passim*.

64. Cela ressort au vu des compétences linguistiques dont font montre certains marchands, qui envoient en outre leurs enfants à l'étranger pour cela, TOUCHARD, Henri, *Le commerce...*, op. cit., p. 373.

65. DEBORD, Karine, *Étude et transcription du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1510*, dactyl., mémoire de maîtrise, université de Bretagne occidentale, 1997, n° 561.

66. Jean de Gennes mentionne les écoliers qui viendront aux messes dites pour lui et qui « seront conduits par ledit maître à l'issue de la première classe, tant l'hiver que l'été », SEVAILLE, Thomas, « Le collège... », art. cité, p. 8.

67. Connue ailleurs en France, CHABAUT, Hyacinthe, « Un document... », art. cité, p. 7-8.

68. Jean de Gennes mentionne la « première classe » au début de la journée, SEVAILLE, Thomas, « Le collège... », art. cité, p. 8.

69. Arch. dép. Morbihan, 74 G 3.

70. LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau...*, op. cit., p. 352.

71. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, op. cit., vol. 1, p. 309-312.

C'est à la fin du ^{xv}^e siècle que l'aménagement de locaux particuliers est envisagé pour les petites écoles. À Rennes, la municipalité choisit de réunir toutes les siennes en un nouvel édifice bâti sur des terrains acquis à cet effet, en 1492-1493⁷². Mais c'est le seul exemple connu en la matière. La prudence reste donc de mise et dans les faits, la majeure partie des classes se tient vraisemblablement dans les locaux habituels, sans création spécifiquement scolaire.

Pour le reste, les enfants étudient sous l'égide du maître qui s'assure de leur bon travail, les corrigeant au besoin à l'aide de l'indispensable férule ou de verges de bouleau. Le matériel de cours comprend les supports pour les diverses matières enseignées : psautier ou livre d'heures pour l'alphabet et la lecture, livres de grammaire, tablettes de cire, stylets, papier brouillon⁷³.

Les frais de fonctionnement sont couverts par les revenus canoniaux pour les écoles cathédrales, collégiales et les psallettes et probablement pris sur les revenus paroissiaux, pour les petites écoles. Pour celle de Machecoul, le sire de Retz prévoit que le recteur de la Sainte-Trinité y entretienne un régent⁷⁴. Les dotations externes sont rarissimes : Mathurin d'Auvergne, châtelain de Marcillé, octroie 5 sous aux écoliers du lieu (1471)⁷⁵. Moins d'une demi-douzaine de dispositions testamentaires est à signaler et en l'occurrence, subventionner le maître de grammaire local garantit surtout un certain nombre de prières pour le défunt en devenir⁷⁶. Prévoir de l'argent pour l'enseignement pur et simple se pratique peu⁷⁷.

L'enseignement supérieur en Bretagne avant 1460

Ceux qui souhaitent ou peuvent poursuivre leurs études au-delà ont ensuite deux possibilités : suivre les formations supérieures disponibles dans le duché qui, à défaut d'université, compte des monastères (en particulier des centres de formation

72. Pour le détail de l'édification, LEGUAY, Jean-Pierre, *Vivre...*, *op. cit.*, p. 378-379 ; LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. I, p. 309.

73. LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau...*, *op. cit.*, p. 352 ; LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. I, p. 52-53, 309-310.

74. MAÎTRE, Léon, « L'instruction... », *op. cit.*, p. 57.

75. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 919.

76. 5 sous de Geoffroy de Callac, chanoine cathédral de Nantes et de Saint-Brieuc (1400) ; 20 sous de Jean de La Rive, chanoine collégial de Nantes (1410) ; 20 sous et 2 à 6 deniers suivant les bénéficiaires, par Jean de Châteaugiron, recteur de Savenay (1450), dans tous les cas, pour des maîtres de grammaire et leurs élèves, LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. I, p. 313-314 ; et une fondation de chapellenie par Jean de Gennes et dont il souhaite qu'elle soit attribuée de préférence au maître d'école (1512), SEVAILLE, Thomas, « Le collège... », art. cité, p. 8 ; JONES, Michael, « Education... », art. cité, p. 62.

77. Michael Jones l'avait déjà noté, *ibid.* p. 63. Voir aussi LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. I, p. 313-314.

mendiants, dits *studia*, actifs en théologie), des écoles de droit et de notariat ; ou partir étudier en dehors du duché, dans une ou plusieurs des facultés alors existantes⁷⁸.

Concentrons-nous sur ceux qui restent en Bretagne : l'enseignement supérieur qu'ils peuvent recevoir paraît dynamique et de bon niveau⁷⁹. La théologie, le droit et les arts libéraux en sont les principales disciplines, enseignées par vingt-sept professeurs et dix-huit lecteurs monastiques connus, sur l'ensemble de la période (tableaux 2 et 3), dont certains parfois nantis d'une solide expérience : le Dominicain Guillaume Goyon est ainsi passé par les couvents de Rouen et d'Angers avant d'arriver à celui de Nantes (av. 1368)⁸⁰. À ces matières s'ajoute le notariat. En somme, les écoles du duché proposent des formations destinées à des religieux, des gens de justice et des notaires, qui se dispensent d'un cursus universitaire jugé superflu (si aucun diplôme n'est exigé) et plus coûteux (frais de déplacement et de séjour)⁸¹.

Précisons que, l'apparente prédominance de la théologie sur les autres disciplines tient probablement d'un trompe-l'œil dû au défaut de sources. Celles-ci sont en effet plus nombreuses pour le clergé régulier et font mieux connaître les noms des lecteurs monastiques que les autres sources ne nous laissent voir l'existence des professeurs de droit, par exemple. Ceux-ci n'en sont pas moins actifs : en 1370-1491, seul un peu plus d'un tiers des avocats en exercice dans le duché est gradué. Où les autres ont-ils acquis leur savoir juridique, sinon sur le terrain ou dans des écoles de droit locales dont il faut bien supposer l'action⁸² ?

Librairies et dynamisme intellectuel

Outre cet enseignement supérieur, un indéniable dynamisme intellectuel se ressent, en particulier dans les lieux de savoir (majoritairement ecclésiastiques) pourvus de bibliothèques (ou librairies, dans l'acception médiévale du terme). Prenons le cas du chapitre cathédral de Quimper, connu grâce aux cartulaires conservés pour ce diocèse et qui nous renseignent entre autres sur les prêts d'ouvrages capitulaires aux chanoines. Deux types d'indications les mentionnent : les catalogues d'ouvrages, avec éventuel ajout relatif au prêt dont tel ou tel volume fait l'objet (1274, 1361, 1365) et quelques notices spécifiant les dates de remise et de rendu des ouvrages (1365-1371).

78. Paris, Angers et Orléans sont les principales facultés fréquentées par les Bretons, du ^{xiii}^e au début du ^{xvi}^e siècle, ainsi qu'Avignon, durant la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle. Les centres méridionaux (Montpellier, Toulouse), les fondations tardives (Caen, Poitiers) et les destinations étrangères (Rome) n'attirent qu'un nombre restreint d'étudiants, LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 64-73 et 319-336.

79. Je ne partage pas l'avis lapidaire de Jean-Pierre Leguay sur un « encadrement scolaire de haut niveau [...] très insuffisant », *Vivre...*, *op. cit.*, p. 381.

80. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 57, n. 9.

81. *EAD.*, *ibid.*, p. 314-317.

82. *EAD.*, *ibid.*, p. 315-316.

Au vu de ces mouvements, l'intérêt des chanoines est d'abord liturgique (emprunts de psautiers et de collectaires⁸³), mais aussi théologique et juridique (emprunts d'une *Légende dorée*, des *Sentences* de Pierre Lombard (v. 1100-1160), des *Moralia in Job* de Grégoire le Grand (590-604), d'un *Décret* et de *Décrétales*). Ces divers titres, classiques au demeurant, leur servent pour rédiger homélies et sermons, pour nourrir des réflexions théologiques et juridiques, sans doute et notamment pour les élèves de niveau supérieur de l'école cathédrale⁸⁴.

Combien de volumes représentent ces librairies ? En 1440-1441, le chapitre cathédral de Dol compte 73 volumes (représentant 64 titres différents). En 1465, la collégiale de Guingamp conserve 25 ouvrages, essentiellement liturgiques. En 1491, le chapitre cathédral de Tréguier compte 192 recueils (dont 10 imprimés), équivalant à 235 titres. Là encore, les livres religieux sont majoritaires, mais quelques auteurs juristes ou plus littéraires (Boccace) émaillent aussi ces listes⁸⁵. Les mentions de réparations d'ouvrages sont aussi profitables⁸⁶.

Conservés à la trésorerie capitulaire, dans des chapelles (Quimper) ou dans une librairie prévue à cet effet (collégiales de Guingamp et Nantes, cathédrales de Quimper, Nantes et Tréguier), les volumes peuvent aussi être laissés à portée de main. À Dol, vingt-et-un ouvrages (en majorité des fondamentaux liturgiques et religieux) sont enchaînés dans le chœur pour cela (1440-1441)⁸⁷.

L'imprimerie est une dernière attestation de dynamisme intellectuel. Parmi les gens de savoir, l'évêque de Tréguier Robert Guibé (1483-1502) fait venir des presses dans la cité épiscopale, d'où sortent notamment la *Coutume* de Bretagne ou le *Grécisme*, glossaire de termes latins issus du grec (1485). En 1499, Jean Calvez y publie *Le Catholicon de Jean Lagadec*, avec l'appui des chanoines⁸⁸.

Enfin, d'aucuns font venir pour leur propre usage des ouvrages imprimés hors de Bretagne. Les plus gros commanditaires attestés sont les Dominicains de Rennes. Leur librairie contient entre autres douze ouvrages (bibliques, théologiques, rhétoriques, encyclopédiques) imprimés entre 1465 et 1490, en France, en Italie, dans l'Empire germanique ou dans les cantons suisses⁸⁹.

83. Un collectaire est un recueil des oraisons du célébrant pour la célébration de l'Eucharistie.

84. *EAD.*, *ibid.*, p. 214-215, 277.

85. Dont la moitié provient de son chanoine et trésorier Prigent Le Barbu (av. 19 mars 1445-1489). Pour le détail des ouvrages et de leurs références, *EAD.*, *ibid.*, p. 491-494, 551-556.

86. Même si les livres liturgiques sont les principaux concernés par ces réfections, *EAD.*, *ibid.*, p. 493.

87. LA BORDERIE, Arthur, « Notes sur les livres et les bibliothèques du Moyen Âge en Bretagne », *Bulletin de l'École des chartes*, t. 3, 1862, p. 41-42.

88. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, *op. cit.*, vol. I, p. 483.

89. *EAD.*, *ibid.*, p. 485.

L'université de Nantes : une création tardive et en retrait

Que dire de la fondation universitaire nantaise ? Est-elle un succès ? Elle est très favorisée au départ. Après autorisation pontificale de créer un centre d'études doté de toutes les facultés (1460)⁹⁰, le duc François II y pourvoit dès 1461, avec privilèges (fiscaux, judiciaires) et aides financières⁹¹. Pour autant, cette nouvelle fondation ne « décolle » pas. Seulement onze étudiants avérés sont nominativement cités lors de la promulgation des statuts, « avec plusieurs autres écoliers » (« *cum pluribus aliis scolaribus* »). Quatorze autres personnages, tous gradués, sont indiqués juste avant eux, mais leur présence ne doit pas égarer : certains d'entre eux, comme Guillaume Flory (av. 28 mars 1451-1474) ou Pierre Chauvin (av. 2 juill. 1451-1470), sont chanoines du chapitre cathédral de Nantes ; Thomas de Mes, le premier cité, est chefcier de la collégiale Notre-Dame de Nantes (1448-1466)⁹². En outre, six d'entre eux sont déjà docteurs (mais pas régents de l'université) : pourquoi se seraient-ils alors inscrits ? Le fait est que l'énumération des témoins distingue les régents, personnages déjà établis, en particulier dans le clergé séculier local, les autres membres dudit clergé (chanoines cathédraux et collégiaux de Nantes) et les nouveaux étudiants, dont aucun n'est encore gradué, puisque l'université vient d'être créée⁹³. Aussi faut-il se méfier des calculs enthousiastes qui attribuent à Nantes une belle fréquentation⁹⁴. En 1461-1462, ils sont onze, « avec plusieurs autres écoliers », certes, mais la base est restreinte⁹⁵. Et ils sont vingt-six nominativement connus, auxquels se joint un nombre indéterminé d'étudiants, avant la fin de l'indépendance ducal⁹⁶.

Pourquoi cet échec ? Plusieurs raisons l'expliquent : Nantes est tout d'abord une fondation tardive, alors même que l'offre universitaire dans le royaume de France et plus largement, en Europe occidentale, est largement suffisante. Dans ces

90. Il s'agit de la première entreprise fructueuse, après trois précédentes tentatives de fondation restées lettre morte (1414, 1424, 1449), *EAD., ibid.*, p. 336.

91. FOURNIER, Marcel, *Les statuts et privilèges des universités françaises, depuis leur fondation jusqu'en 1789*, Paris, L. Larose et Forcel, 1893, t. III, n° 1598. Sur la fondation et ses débuts, voir aussi SARRAZIN, Jean-Luc, « L'université ducal... », art. cité, p. 24-31 ; LEGUAY, Jean-Pierre, *Vivre..., op. cit.*, p. 382-387 ; LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, vol. I, p. 336-338.

92. Sur ces personnages, *EAD., ibid.*, vol. II, p. 187-188, 315-316 et vol. III, p. 834.

93. FOURNIER, Marcel, *Les statuts...*, *op. cit.*, t. III, n° 1598.

94. C'est l'erreur commise par Nicolas Travers, qui a additionné tous les noms qu'il a pu relever en lien avec la fondation, sans vérifier les identités réelles des gens, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, 3 vol., Nantes, Forest, 1837, t. II, p. 120, cité par Jean-Luc Sarrazin (mais avec beaucoup de méfiance), « L'université ducal... », art. cité, p. 30 et par Jean-Pierre Leguay, *Vivre..., op. cit.*, p. 386.

95. Jean-Luc Sarrazin a raison de rester circonspect quant aux 1 000, voire 1 500 étudiants qu'on a pu prêter à l'université de Nantes à la fin du xv^e siècle, « L'université ducal... », art. cité, p. 30. Quand Angers, à son apogée, compte 292 Bretons, doter Nantes d'une telle foule était parfaitement fantaisiste.

96. LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, vol. I, p. 338.

conditions, la nouvelle structure aurait dû faire valoir des atouts spécifiques et, parmi les avantages susceptibles d'attirer aux dépens des anciens centres universitaires réputés et fréquentés par tradition séculaire, figure la qualité des professeurs. Or, même si des dispositions ont été prises dès le départ pour s'assurer quelques grands noms intervenant à titre ponctuel⁹⁷, force est d'admettre que les premiers régents de l'université de Nantes ne sont pas des sommités du monde universitaire médiéval capables de faire venir les étudiants par dizaines.

Trente-et-un régents bretons sont nominativement connus à Nantes, entre 1461 et 1510 (tableau 4). Tous ont, certes, le doctorat sans lequel ils ne pourraient enseigner. On ignore cependant tout des raisons de leur nomination et surtout, les qualités qui la leur ont valu. Seuls trois ont un passé connu : le carme Jean Longuespée, docteur en théologie, est prieur du couvent de son ordre à Nantes (av. 30 janv. 1467-1468) ; Georges Nourry, régent en médecine, confesseur ducal, ancien médecin de François I^{er} (1445) et chanoine, peut-être de Saint-Malo (1448), et assurément de Notre-Dame de Nantes (1455-1476) ; Jean Maydo, régent en droit civil, est chanoine de Vannes (1459)⁹⁸. La faveur ducale est possible pour le premier, évidente pour le second.

Les autres sont inconnus avant d'exercer à Nantes, mais régenter leur sert de tremplin. Guillaume Le Borgne, régent ès arts, est ensuite chanoine et chantre de Notre-Dame de Nantes (1480-1497). Pierre Méhaud, régent en droit civil, est official du diocèse de Rennes (av. 10 nov. 1472-1475), chanoine de ce chapitre (1476-1486) et conseiller ducal (1475). Mathieu Brégaud, régent en médecine et médecin du duc (1467-1468), est chanoine et écolâtre de Saint-Pierre de Nantes (av. 25 oct. 1467-1481). Prigent de Kerliviry, régent ès arts, poursuit ultérieurement ses études (il est licencié en théologie et *in utroque jure*, av. 18 déc. 1486) et finit chanoine et archidiacre de Saint-Pol-de-Léon (av. 18 déc. 1486-1497 / 1498)⁹⁹. Rien ne transparaît, en revanche, de leurs potentielles vertus pédagogiques, les seules pourtant à même d'attirer les étudiants.

Or, Nantes n'y parvient pas, ni dans le duché de Bretagne indépendant, ni sous la tutelle française. En effet, après avoir souffert du siège, elle bénéficie du soutien financier de Charles VIII, afin de lui donner un nouvel élan. Débauchant au prix fort le juriste angevin Jacques Clates (1494), la municipalité nantaise acquiert aussi du mobilier, loue une maison pour les « escolles de loiz ». Las. L'intéressé ne reste pas dans une cité qui ne le retient pas¹⁰⁰. Et si certains des régents nantais du début du XVI^e siècle sont connus par ailleurs (Hervé du Quelennec est maître des requêtes, Olivier

97. *EAD.*, *ibid.*, p. 337.

98. Sur les deux premiers, *EAD*, vol. III, p. 763-764, 878-879 ; sur Maydo, POCQUET du HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, *Les papes et les ducs de Bretagne*, nouv. éd., Spézet, Coop Breizh, 2000, p. 464.

99. Sur ces personnages, LÉMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir...*, respectivement vol. III, p. 621, 826 ; vol. II, p. 134, 513.

100. NASSIET, Michel, « L'université... », art. cité, p. 32-34.

de Kerguern, conseiller ducal¹⁰¹), la chaire qu'ils occupent s'apparente davantage à une faveur princière qui ne provoque pas la venue des foules estudiantines, même locales.

Un exemple : en 1511, quand maître Guillaume Juhel, chanoine de Saint-Aubin de Guérande, fait rédiger son testament, il lègue notamment à son neveu et homonyme quatre ouvrages, dont trois d'études en droit canon (un *Décret*, des décrétales, un *Sexte*)¹⁰². Le bénéficiaire est bien étudiant, mais à Rome. Lui-même et sans doute aussi sa famille ont préféré un centre prestigieux, auréolé de la présence pontificale, qui garantit potentiels débuts de carrière et insertion dans un réseau, contrairement à Nantes¹⁰³.

*Scolae, scalae ?*¹⁰⁴

Pourquoi l'école ? Les parents qui y envoient leurs enfants la considèrent-ils uniquement comme la garantie d'une belle réussite ultérieure ? Ou à tout le moins, de s'élever dans la société ?

La question ne se pose pas pour les familles de gens de savoir : l'école ou l'enseignement d'un précepteur sont la base avant les études supérieures et une carrière future. Mais pour les autres ? Tous les écoliers ne finissent pas sur les bancs de l'université. Aller en classe peut, bien sûr, être le premier atout vers une vie professionnelle cléricale, notariale ou juridique que l'on espère correcte. C'est aussi à l'école que les enfants sont « recueilliz a estudier et apprendre la science requise a leur croiance et autrement pour parvenir a cognoissance¹⁰⁵ », ce qui est le souci de plusieurs parents. Mais de manière générale, la visée est plus concrète et immédiate pour tous : maîtriser la lecture, le calcul, parfois l'écriture n'est « pas tant un moyen de promotion sociale [...] qu'une nécessité pratique quotidienne¹⁰⁶ ». « Savoir lire pose son homme¹⁰⁷ », savoir s'exprimer aussi¹⁰⁸. Ce sont des qualités dans les diverses circonstances que beaucoup sont amenés à connaître durant leur vie : conclusion

101. Pour quelques-unes de leurs attestations : Arch. dép. Loire-Atlantique, B 14-B 17, *passim* (Queleennec) et B 14, fol. 120 v° (Kerguern).

102. Le quatrième est une Bible, *ibid.*, G 386.

103. Cela fait également le succès de Paris, capitale du royaume de France, et d'Angers, capitale du duché d'Anjou, qui conservent toutes deux leur attractivité, sans que Nantes leur pose souci.

104. Adage médiéval : littéralement « Écoles, échelles ? » ou l'école garantit-elle une future ascension sociale ?

105. Arch. mun. Rennes, CC 819, fol. vii du supplément au registre de 1458 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 109.

106. DERVILLE, Alain, « L'alphabétisation du peuple à la fin du Moyen Âge », *Revue du Nord*, t. LXVI, n° 261 / 262, avril-septembre 1984, p. 764.

107. GUIBERT, Sylvette, « Les écoles... », art. cité, p. 140.

108. Cette demande revient sous la plume des parents, dans le *Formulaire de Tréguier*, PRIGENT, René, « Le formulaire... », art. cité, n° 112, 121.

de contrats, tenue de registres, rédaction de lettres ou de testaments. Dès lors, être scolarisé n'est pas superflu, au moins tant que les enfants y sont autorisés, avant que leurs familles ne leur trouvent des obligations plus impérieuses, comme pour Olivier Polart, futur seigneur de la Villeneuve en Plouézoc'h, retiré à 14 ans de l'école pour épouser Marie de La Lande¹⁰⁹. Il n'est plus temps d'apprendre, il y a alliance à nouer et famille à perpétuer.

Que dire, enfin, de ceux qui n'y vont pas ? Pour quelles raisons ? On avance volontiers le problème financier que cela peut représenter pour les familles. Certes, les frais de scolarité ont un coût indéniable, mais qui peut être réduit, voire supprimé pour les élèves reconnus pauvres¹¹⁰. Le matériel scolaire est plus onéreux, surtout les livres¹¹¹, mais tous les enfants ne sont pas forcés d'avoir leur propre exemplaire, qui peut être disponible en classe, tout comme la plupart du matériel. Le problème du manque de moyens peut, dans une certaine mesure, être pallié.

L'absence d'école est un obstacle plus net. Certains lieux en sont privés : celle de Garlan, encore active en 1452, ne fonctionne plus trente ans après¹¹². On ignore si c'est par manque de maître ou de fréquentation. Et s'il est toujours possible d'aller dans une classe voisine, tout dépend aussi de la distance à laquelle elle se trouve.

La principale cause de la non-scolarisation serait plutôt, à mon sens, à chercher dans les mentalités. Les familles qui ne scolarisent pas leurs enfants sont avant tout celles qui n'y voient aucun intérêt. La petite paysannerie ou le prolétariat urbain, par exemple, ne se sentent pas concernés. La vie requiert avant tout à leurs yeux du savoir-faire, pas du seul savoir intellectuel. Et il n'existe aucune astreinte juridique ou religieuse : l'école peut être recommandée, mais n'est pas obligatoire.

Pour synthétiser les récentes perspectives que donnent ces dernières recherches : le duché de Bretagne est loin d'être un désert scolaire. Il compte diverses écoles de niveau primaire et supérieur, susceptibles de former des élèves, depuis les fondamentaux jusqu'aux disciplines supérieures. Le relevé systématique des mentions de maîtres et de structures scolaires montre un réseau qui peut s'avérer assez étoffé, même si sa pérennité reste soumise aux aléas (guerres ; départ, décès d'un maître ;

109. OGÈS, Louis, « L'instruction... », art. cité, p. 80.

110. C'est aussi le cas à Carpentras, mais aussi à Douai ou Valenciennes, DERVILLE, Alain, « L'alphabétisation... », art. cité, p. 765 ; SERVANT, Hélène, *Artistes...*, op. cit., p. 215.

111. Pour donner un ordre d'idée : un missel acquis par la paroisse de Saint-Melaine coûte 24 livres (1459) ; les recueils achetés pour le jeune seigneur de Léon coûtent 16 livres, 2 sous, 6 deniers (1481), DUPUY, Antoine, *Histoire de la réunion...*, op. cit., t. II, p. 380. Par comparaison, le missel représente un peu plus de la moitié du salaire annuel d'un maître de chantier et les livres du seigneur de Léon, environ la moitié de ce que gagne un ouvrier du bâtiment, au ^{xv}^e siècle, d'après les chiffres donnés par LEGUAY, Jean-Pierre et MARTIN, Hervé, *Fastes...*, op. cit., p. 314.

112. LE GALLO, Yves (dir.), *Le Finistère...*, op. cit., p. 157.

ou tout évènement susceptible de fragiliser l'ensemble) et assure globalement une formation de base (peut-être pour un tiers d'une génération donnée) ou supérieure, pour ceux qui nourrissent des ambitions professionnelles. L'université de Nantes, en revanche, création tardive et peut-être trop peu dotée pour rivaliser avec les centres plus anciens, demeure en retrait du paysage universitaire français.

Marjolaine LÉMEILLAT

docteur en histoire médiévale

Université Paris-Est

EA 4391 Centre de recherches en histoire européenne comparée

ATER en histoire médiévale

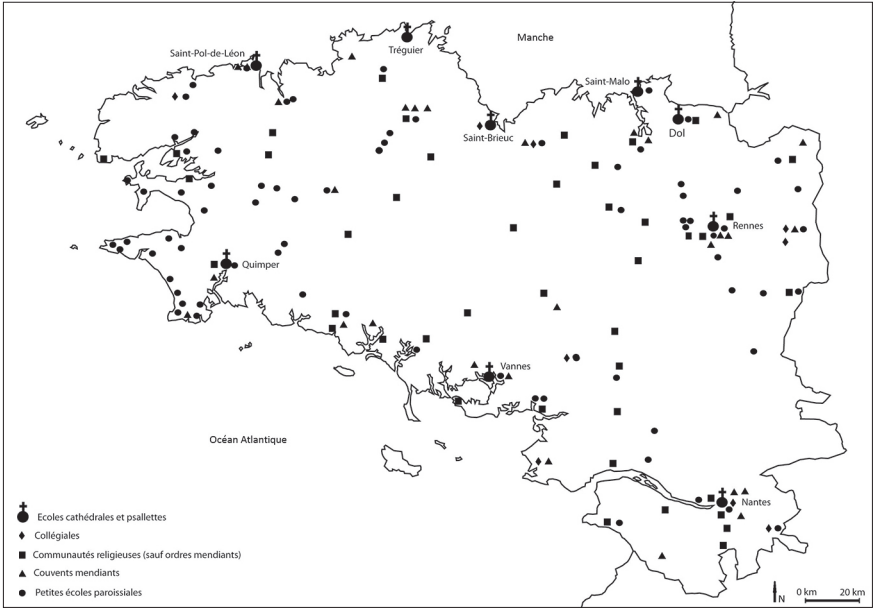
Université de Tours

EA 6298 Centre tourangeau d'histoire et d'études des sources

RÉSUMÉ

Le dépouillement systématique des sources bretonnes conservées dans divers centres d'archives et bibliothèques de France, pour les années 1250-1520, a abouti à une mise à jour de l'ensemble des connaissances sur l'enseignement en Bretagne à la fin du Moyen Âge, grâce au relevé des petites écoles pour enfants, des centres d'enseignement supérieurs, en droit et théologie (et ce, avant la fondation de l'université de Nantes, en 1460), pour un total de 145 lieux d'enseignement attestés, soit une carte scolaire relativement étoffée en dépit des vides subsistants. L'étude de documents variés permet en outre de restituer des pans de l'instruction prodiguée (disciplines, ouvrages et méthodes usités, durée des études) à un public, certes restreint par rapport à une tranche d'âge donnée, mais néanmoins plus nombreux que le laissaient croire les plaintes sur un désert scolaire breton. En revanche, l'analyse de la fondation universitaire nantaise et de sa portée réduisent l'ampleur qui a pu lui être prêtée : elle reste une création tardive et modeste.

Annexes



Carte 1 – Lieux d’enseignement primaires et supérieurs (attestés et présumés) en Bretagne (1250-1524)

Maître	Formation attestée	Lieu	Dates attestées
Raoul	<i>néant</i>	La Guerche	1263
Jacques	maître	Plouhinec ?	1264
Geoffroy Denis	maître	Rennes	v. 1345-1350
Guidomar	maître	Quimper	av. 7 janv. 1349
Geoffroy Nesindre	maître (arts)	Landaul	v. 1355
Jean Loppin	<i>jurisperitus</i>	Muzillac	v. 1366
		Vannes	apr. 1366
Guillaume Le Maître	<i>néant</i>	Guingamp	1369
Guillaume Budes	<i>néant</i>	Vannes	av. 1387
Richard Le Prieur, vicaire de Pont-Melvez	<i>néant</i>	Pont-Melvez	v. 1400
Guillaume Le Guével	« gradué »	Guipavas	1426
Guillaume Le Calvez	« gradué »	Pouldreuzic	1426

Maître	Formation attestée	Lieu	Dates attestées
Thibault La Barre	maître	La Hubertière	v. 1430-1435
Pierre Trotin	maître		
Jean Rabory, prêtre, s. d. du Rheu	maître	Le Rheu	v. 1445
Guillaume Guiole	<i>néant</i>	Le Chardonnyaye	v. 1445
Guillaume Marquier	<i>néant</i>	Clisson	1466
Pierre du Bois	maître		
Jean Denise, chapelain de la confrérie du Saint-Sacrement, à Saint-Léonard de Fougères	maître	Fougères	1473
Thomas Roger	maître	Rennes	1492
Gilles Guiart, prêtre, s. d. à Rennes	<i>néant</i>		
Jacques Mazure	<i>néant</i>	Vitré	1498
Pierre Le Bloch	<i>néant</i>	Kerbeulec, en Goulien	1500
Guillaume Jourdain	<i>néant</i>	Nantes ?	1500-1510
Vincent Douanier	<i>néant</i>	Vitré	1501
Jean Paillart	<i>néant</i>		1507
Yves Daniel	maître	Coray	1510
Mathurin Macé	<i>néant</i>	?	1510
Raoul Martin	maître	Rennes	1512
Martin Guyot	maître		
Loys Le Baron	maître	Pestivien, puis Guingamp ?	1516
Péan Couerres	<i>néant</i>	Noyal-sur-Seiche	1517
Jean Gérard	<i>néant</i>	Vitré	1517
Jean Lalainmat	maître	« Mezle », près de Guingamp	1519
Nicolas Bodart	maître	Vitré	1523-1524
Michel Balue	<i>néant</i>	Noyal-sur-Seiche	1524

Tableau 1 – Les maîtres des petites écoles de Bretagne (écoles cathédrales, canoniales et psallettes exclues), attestés entre 1250 et 1524 (corpus de recherches)

Nom et autres responsabilités	Discipline enseignée	Lieux et dates d'exercice attestés
Terric de Conlen, chanoine et archidiacre de Vannes	droit civil	Vannes (1280)
Geoffroy Garnapin, chanoine cathédral de Saint-Brieuc	droit civil	s. d. Saint-Brieuc (1303)
Jean de Herent, chanoine cathédral de Saint-Brieuc	droit civil	s. d. Saint-Brieuc (1303)
Pierre de <i>Tilleriis</i> , prêtre du diocèse de Saint-Malo	droit civil	Saint-Malo ? (1303)
Philippe du Chastel, chanoine de Dol, Saint-Malo, Noyon et Nantes	<i>in utroque jure</i>	av. 6 juill. 1317-10 avr. 1345 et s. d. après
Hervé de Kerorcuf, chanoine de Léon	médecine	s. d. Saint-Pol-de-Léon (1318)
Yves Le Prévôt	droit civil	1318
Alain du Gars, vicaire de Grand-Champ et chanoine sous expectative de prébende à Nantes	droit	s. d. diocèse de Vannes (1328)
Robert de Saint-M'hervé, chanoine des collégiales de Guérande et Saint-Maimbeuf (dioc. d'Angers)	droit civil	1329
Pierre de Lanmeur	droit	Guimaëc ? Tréguier ? (1330)
Geoffroy de Saint-Guen, chanoine, puis évêque de Vannes	<i>in utroque jure</i>	s. d. diocèse de Vannes (av. 1334)
Henri de Saint-Méen, recteur de Nostang, puis Languidic	droit	s. d. diocèse de Vannes (1338)
Guillaume Bourse, chanoine de Dol et de Nantes	droit civil ; puis <i>in utroque jure</i>	Nantes ? (av. 10 avr. 1345 ; puis av. 12 févr. 1355)
Even Bégaignon, dominicain, évêque de Tréguier	théologie	1360-1362
Guyomar Savary	grammaire	Quimper (1376)
Guillaume Caron, dominicain, lecteur de la Bible et des <i>Sentences</i>	théologie	Couvent de son ordre, Nantes (1385)
Hervé Sulven, chanoine de Quimper	théologie	Quimper (années 1390)
Pierre Brient	grammaire	Nantes (1396)
Jean Berthou	droit civil	Bretagne ? (av. 1404)
Yves Le Rouxeau, dominicain	théologie	Bretagne (1431-1434)
Jean Prigent, clerc	<i>in utroque jure</i>	Bretagne ? (1433)
André Huays, chanoine de Rennes	théologie	Rennes ? (1434)
Jacques de Pentcoëdic, official de Nantes	<i>in utroque jure</i>	Nantes (1440)

Nom et autres responsabilités	Discipline enseignée	Lieux et dates d'exercice attestés
Jean Nédellec, prieur des carmes de Rennes	théologie	couvent de son ordre, Rennes (1454)
Jean Daligant, dominicain		couvent de leur ordre, Rennes (1456)
Guillaume Guillaudeau, dominicain		
Jacques Brebion, carme		couvent de son ordre, Rennes (1467)
Jacques Le Guizur, carme	théologie	couvent de son ordre, Saint-Pol-de-Léon (1489)

Tableau 2 – Les enseignants en grammaire, droit et théologie dans le duché de Bretagne (1280-1489) (corpus de recherches) (s.d. : sans doute)

Ordre	Nom	Lieu	Date d'exercice attestée
dominicain	Guillaume Goyon	Nantes	av. 1368
	Guillaume Caron		1385
	Alain Delaunay		1448
	Pierre Hamon		1452
	Geoffroy Garnier		
	Henri Campdor	Morlaix	1432
	Jean Mahé	Dinan	1453
	Jacques Jean		1478
carme	Thomas Berthou	Lamballe	1442
	Henri Mani	Nantes	1439
	Jean Goffic	Saint-Pol-de-Léon	1472
	Noël Tanguy		
franciscain	Thomas Le Chanoine	Vannes	1465
	Yves Touchet		
augustin	Guillaume Coëtquelfen	Carhaix	1474
	Hervé Jagudon		1485
	Roland Paris		1485-1500

Tableau 3 – Les lecteurs monastiques attestés en Bretagne (années 1370-1500) (corpus de recherches)

Discipline	Professeurs	Dates d'exercice attestées
arts	Roland Grenier	1461-1462
	Guillaume Le Borgne	
	Guillaume Léon	
	Jean de Talhouët	
	Jean du Tertre	
	Josselin de La Vallée	1461-1466
	Prigent Kerliviry	av. 1 ^{er} avril 1465-1470
	Guillaume Strabon	1469-1470
	Charles Gauvays	1502
théologie	Judicaël Antrot	1461-1462
	Mathieu Guérif	
	Jacques Massot	
	Guillaume Garangière	1461-1470
	Jean Longuespée	
	Pierre Coline	1502
décret	Hervé Izlech	1461-1462
	Yves Rolland	1461-1470
	Mathieu de La Porte	1462
	Jean du Boschet	1504
	Jean Moisan	
droit civil	Jean Maydo	1461-1462
	Pierre Méhaud	1461-1470
	Jacques Clate	1494-1500
droit (sans plus de précision)	Pierre Le Pennec	1487
	Olivier de Kerguern	1503-1510
	Hervé du Quelennec	1509
médecine	Mathieu Brégaud	1461-1462
	Georges Nourry	
	Christophe Martin	1469-1470
	François Ménardeau	1503-[1554]
non spécifié	Richard Robert	1473

Tableau 4 – Les maîtres régents à l'université de Nantes (1461-1510)
(corpus de recherches)

Histoire de Vannes

Louis CHAURIS – Quelques aperçus sur l'impact des pierres dans les constructions à Vannes

Sébastien DARÉ, Corentin OLIVIER – La présence carmélitaine à Vannes aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles : les couvents du Bondon et de Nazareth.

Apports des découvertes archéologiques

Olivier CHARLES – Semi-prébendés ? Musiciens ? Choristes semi-prébendés ? Les archiprêtres de la cathédrale de Vannes du ^{xvi}^e au ^{xviii}^e siècle

Erwann LE FRANC – Le ^{xviii}^e siècle, second âge d'or des églises conventuelles : le cas du diocèse de Vannes

Christian CHAUDRÉ – La révolte du collège de Vannes en 1815

Patrimoine de Vannes et de son pays

Catherine TOSKER, Claire LAINÉ – Architecture et société vannetaise : l'exemple des hôtels urbains

Jean-Yves CAVAUD – Les collections de la Société polymathique du Morbihan : leur histoire, leur devenir

Cécile OULHEN – 1419-2019 : le culte de saint Vincent Ferrier à la cathédrale Saint-Pierre de Vannes, des lieux et des œuvres

Sébastien DARÉ – La crypte de la cathédrale Saint-Pierre de Vannes : résultats de la récente étude archéologique

Diego MENS CASAS – La chapelle Notre-Dame-du-Loc en Saint-Avé. « Ymages » et décors du dernier quart du ^{xv}^e siècle

Christophe AMIOT – Le manoir de Kerleguen en Grand-Champ

Catherine TOSKER – Le logis du couvent des Carmes du Bondon

L'enseignement en Bretagne

Sophie LE GOFF – L'enseignement et les bibliothèques en Bretagne à la fin du Moyen Âge :

parcours littéraire de l'auteur de la *Chronique de Saint-Brieuc*

Marjolaine LÉMEILLAT – L'enseignement en Bretagne à la fin du Moyen Âge (fin ^{xiii}^e-début ^{xvi}^e siècle).

État de la recherche et nouvelles perspectives

Bruno RESTIF – Enseignement et doctrine : le *Catéchisme* post-tridentin de l'évêque de Rennes Aymar Hennequin (1582)

André JAFFRENOU – Des petites écoles paroissiales au petit séminaire de Plouguernevel, collège de haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime

Daniel COLLET – Le collège municipal de Quimper de 1850 à 1886

Michel CHALOPIN – Les notables et l'école en Bretagne de 1828 à 1850, à travers les exemples des comités d'arrondissement de Brest, Fougères, Loudéac, Nantes, Quimper et Saint-Brieuc

Youenn MICHEL – Les maîtres et l'enseignement du breton sous Vichy : histoire d'une défiance

Catherine ADAM – Les représentations de la scolarisation en breton, depuis l'ouverture de la première classe *Diwan* jusqu'à aujourd'hui

Samuel GICQUEL – Le *Dictionnaire des lycées catholiques de Bretagne*. Retour sur une enquête

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Le congrès de Vannes

Le comité de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne / Fédération des sociétés historiques de Bretagne (2020-2023)

Discours d'ouverture du congrès de Bruno Isbled et de Jean-Yves Cavaud

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2019

Jean-Luc BLAISE – De la Fédération au collège des sociétés historiques de Bretagne



S.H.A.B.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE